

oremment, & il y eut Indulgence Plénier applicable aux Trépassés. Cette dévotion finie, le Pape fit présent à chacun des Evêques d'un Calice & d'une paire de Burettes avec leur soucoupe d'argent, d'un très-beau travail.

II. Un Edit que le Cardinal Valenti Gonzague, Secrétaire d'Etat, a fait publier par ordre du Pape, agite beaucoup le Public. Il porte défense de recevoir en payement, ou dans le commerce, aucunes espèces d'or, autrement que selon la valeur qu'elles se trouvent avoir au poids, en ajoutant à raison de six sols par grain, tout ce qui s'y trouvera de trop léger. Cet Edit, quoique juste, est des plus embarrassant pour bien des particuliers, à cause de la grande quantité d'espèces d'or qui se sont introduites dans Rome à l'occasion de l'Année Jubilaire, & qui y ont passé sans difficulté de quel poids elles fussent.

III. Le 20. Mai on tira des prisons neuves de cette Ville de Rome, le jeune Prince Antoine de Filomarini, Napolitain, qui avoit été arrêté, avec une Dame mariée à un Seigneur de cette Ville, laquelle s'étoit retirée dans le Couvent de St. Antonello, hors de la porte de Saint Janvier, d'où ce Prince l'a enlevée. Il a été mené sur les confins de l'Etat Ecclésiastique, & y a été remis le 22. à un détachement avec un Commissaire & des Archers qui s'y étoient rendus par ordre du Roi des Deux-Sicules pour le recevoir & le reconduire à Naples.

Comme c'est à la demande de la Cour de Naples que le Pape a accordé l'extradition du Prince de Filomarini, S. S. a crû devoir le lui recommander par une Lettre, dans laquelle elle exhorte S. M. Sicilienne de faire subir à l'arrêté, à l'exception de la mort, tous les châtimens qu'il a mérités